

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 26 mai 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent			E	Sylvie Feremans
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène		A		
DESPORTES Jean-Pierre			E	
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique		A		
MICHEL Yohann	P			
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre			E	Véronique Monier
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany			E	Monique Hamon-Klaassen
LECLERC Romain	P			
TETEREL Chantal			E	Monique Hamon-Klaassen

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 16

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance

Ordre du jour

Délibérations

- Autorisation de signature d'un acte notarié,
- Réfection de la chaussée de la rue des Fleurs

Informations diverses,

Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

- Ajout d'une délibération pour la location d'un local commercial

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Compte-rendu du conseil du 11 mai 2021

Le compte-rendu a été diffusé

Adoption Compte-rendu du conseil du 11 mai 2021

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 11 mai 2021)

- Signature d'un devis du laboratoire LABEO pour l'analyse de potabilité de l'eau en deux points (363.60€ TTC)

Autorisation de signature d'un acte notarié

Parcelle 8 rue des artisans

Comme acté lors du dernier Conseil Municipal du 11 mai 2021, et en vue de permettre la mise en place de cheminement doux entre la future Maison de Services, la Grange aux Dîmes et la Mairie, Mme le maire a poursuivi les discussions avec les futurs acheteurs de la parcelle.

Contenu de la servitude réelle et perpétuelle :

- L'objectif de la servitude est de permettre la création d'un cheminement entre la rue des artisans et la grange aux Dîmes en passant entre les deux éléments bâtis situés sur la parcelle 206.
- Le cheminement piéton sera mis en place lorsque la totalité du lien avec la Grange aux Dimes sera possible, sa mise en place ne nécessite pas de détruire la structure bois passant au-dessus de celui-ci.
- Ce cheminement doit avoir une largeur minimum de 3.20 m de façon à permettre le passage de véhicules de service et des véhicules des propriétaires de la parcelle.
- Le coût de l'aménagement de la servitude incombera à la commune de Cambremer, celui-ci comprendra notamment :
 - L'établissement de deux clôtures, de chaque côté du cheminement pour délimiter la propriété des propriétaires, avec l'édification d'un muret d'une hauteur de 40 centimètres surélevé d'un grillage de type BEKAERT, le tout d'une hauteur de 1,80 mètres.
 - La création d'un portillon piéton dans chacun de ces murets.
 - La mise en place d'une borne rétractable à l'entrée du passage, avec fourniture de « bip » au profit des propriétaires.

Il s'agit d'une servitude perpétuelle, de type piéton et, à titre exceptionnel, pour les véhicules autorisés seulement.

La servitude sera consentie par les acheteurs sans indemnité.

Aussi, Mme le maire sollicite du Conseil l'autorisation de renoncer à la préemption de la parcelle sous réserve de la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de passage dans l'acte de vente entre le propriétaire actuel et les futurs acquéreurs. La commune prendra à sa charge les frais liés à l'établissement de l'acte authentique évalués à environ 700€. Une délibération est requise pour lui permettre de signer l'acte de servitude lors de la vente de la parcelle.

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	16

Réfection de la chaussée de la rue des Fleurs

L'entreprise EIFFAGE est chargée de la reprise des couches de roulement de la rue du Cadran et de la rue des Fleurs.

La chaussée de la rue des Fleurs a connu plusieurs interventions et les rustines sont nombreuses. Afin de profiter du chantier de rebouchage des tranchées pour intervenir plus largement, la commune a demandé à l'entreprise un devis chiffrant le coût supplémentaire pour la reprise complète de la chaussée de la rue des Fleurs comprise entre la rue Pasteur et la rue de la Sergenterie.

Le devis s'élève à 7 560 euros HT (soit 9 072 euros TTC).

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Délibération pour la location d'un local commercial

Le bail commercial du 16 rue Pasteur est arrivé à échéance le 30 avril 2021.

Il s'agissait d'un bail commercial de courte durée (inférieure à deux ans).

Le loyer actuel est fixé à 355.34 € mensuels, il doit être révisé au 1er juin selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Le conseil opte pour la reconduction du bail, pour une durée de 17 mois, assortie d'un suivi et d'un accompagnement.

Accord du Conseil					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	7	Nb de voix POUR:	9

Informations diverses

- Fixation de la date du repas des Anciens : 26 septembre
- Fixation prochaine d'une date pour la commission Voirie - Travaux ayant pour objectif d'établir une liste de voies, chemins dont tout ou partie devraient être évalués. Nous ferons appel au service Voirie de l'Agglomération pour une évaluation chiffrée et une indication des priorités techniques.